

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM TWO / ADDENDA DEUX
March 3, 2022 / 3 mars 2022
30000316

Request for Supply Arrangement for Charter Vessels / Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement des navires affrétés

RFSA 30000316a has been updated to include these changes

DELETE / SUPPRIMER

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving/Réception des soumissions

Email – courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

3.1 — Arrangement Preparation Instructions

Canada requests that Offerors provide their offer in separately bound sections as follows:

Section I: Technical Offer (1 soft copy in PDF format);

Section II: Certifications (1 soft copy in PDF format);

~~The maximum size per email (including attachments) is limited to 10MB. If the limit is exceeded, your email might not be received by DFO. It is suggested that you compress the email size or send multiple emails to ensure delivery. Bidders are responsible to send their proposal and to allow enough time for DFO to receive the proposal by the closing period indicated in the RFP.~~

~~Emails with links to bid documents will not be accepted.~~

~~For bids transmitted by email, DFO will not be responsible for any failure attributable to the transmission or receipt of the email bid. DFO will send a confirmation email to the Bidders when the submission is received.~~

~~Due to the nature of the RFSO, offers transmitted by facsimile will not be accepted.~~

INSERT / INSÉRER

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement Hub | Centre d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada
301 Bishop Drive | 301 promenade Bishop
Fredericton, NB E3C 2M6

Email – courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

3.1 — Arrangement Preparation Instructions

Canada requests that Offerors provide their offer in separately bound sections as follows:

Section I: Technical Offer (1 soft copy in PDF format **or 1 hard copy**);

Section II: Certifications (1 soft copy in PDF format **or 1 hard copy**);

~~The maximum size per email (including attachments) is limited to 10MB. If the limit is exceeded, your email might not be received by DFO. It is suggested that you compress the email size or send multiple emails to ensure delivery. Bidders are responsible to send their proposal and to allow enough time for DFO to receive the proposal by the closing period indicated in the RFP.~~

~~Emails with links to bid documents will not be accepted.~~

~~For bids transmitted by email, DFO will not be responsible for any failure attributable to the transmission or receipt of the email bid. DFO will send a confirmation email to the Bidders when the submission is received.~~

~~If there is a discrepancy between the wording of the soft copy on electronic media and the hard copy, the wording of the hard copy will have priority over the wording of the soft copy.~~

~~If the Offeror is simultaneously providing copies of its offer using multiple acceptable delivery methods, and if there is a discrepancy between the wording of any of these copies and the electronic copy, the wording of the electronic copy will have priority over the wording of the other copies.~~

~~Due to the nature of the RFSO, offers transmitted by facsimile will not be accepted.~~

Question #1

This Request for Supply arrangement 30000316 Dated Jan 24 2022 pertains to larger vessels that can stay at sea for extended periods with large crew compliment. Is there a one or two page document I can complete for smaller vessels. Their work is usually less than one week and daytime only.

Response #1

There is no specific vessel criteria document for small vessels, however DFO has attempted to include a broad range of vessel criteria to allow for smaller vessels to apply. It is understood that several criteria items in the vessel criteria declaration document may not be relevant to small vessels. Applicants are asked to complete all appropriate vessel criteria for their vessel identified in the application. See ANNEX "B" VESSEL CATEGORIZATION CRITERIA DECLARATION DOCUMENT

Question #2

Could an Association submit an overall bid with a list of fishers who meet the criteria? And could same Association resubmit in July with an updated list of vessel charters and continue this over the course of the 7 year term? Tender processes are daunting for many, and take a lot of time to figure out the criteria laid out by the Department as the criteria that is not consistent amongst projects and bids, particularly on transport Canada requirements.

Response #2

An Association cannot submit a bid package on behalf of fishers. Vessel owner/operators wishing to be on the SA must submit and meet the requirements of the RFSA. Associations can assist fishers in preparing their bid package but all information and signatures must be complete by the owner/operators as the resulting SA's we be with the owner/operator not the association.

SA holder(s) do not need to re-apply every July or February.

See section 6.7 On-going Opportunity for Qualification

A Notice will be posted "twice a year" on the buyandsellgc.ca to allow new Suppliers to become qualified. Existing qualified Suppliers, who have been issued a supply arrangement, will not be required to submit a new bid proposal.

Suppliers wishing to add new vessel(s) to their Supply Arrangement or amend their vessel specifications can do so during the posting period by completing and submitting Appendix B the Vessel Categorization Criteria Declaration Document(s).

To qualify for this Supply Arrangement bidders need to submit the all the required documents as required in the "Mandatory Technical Criteria" and have completed "Part 5" and the "Vessel Categorization Criteria Declaration Document". Further information may be requested during a Request for Proposal solicitation process to supply arrangement holders. See section 6B. Bid Solicitation – through a Request for Proposal Process (RFP)

Question #3

Can you explain the process involved after the bid closes? In particular:

Question #3a

Would each of the Captains that an Association submits be evaluated for approval/denial? Or would the Association bid as a whole be denied if one of the captains submitted did not meet the evaluation standards?

Response #3a

We are not evaluating Captains at this time as this process is to build a list of pre-qualified vessels for future RFP processes as and when required. Captains will be evaluated during future RFP processes if required. Regarding associations, see Response #2.

Multiple vessels can be submitted under one application by the owner/operator. In this case the suitability of each vessel will be assessed individually by an evaluation team composed of representatives of Canada based on the requirement of the RFSA.

Question #3b

Will specific research opportunities for example chartering to tag and release tuna come forward to the successful (approved) Association? And would that lead to a bid process? Or do DFO scientists get to 'pick' from the approved list without announcing the project?

Response #3b

See section 6.2 Bid Solicitation Process – (RFP) Request for Proposal and previously posted Addendum #1

Question #3c

How long is the evaluation process? So if we submit in February, when would the Captain/Association be notified that there are officially on the list? When could they anticipate to be contacted for a project?

Response #3c

The application evaluation, awarding and notification of award of a supply arrangement is estimated to take as long as 2-3 months after the closing of the application period, although this is subject to the quantity of applications received. Once all supply arrangements have been awarded for the given round of applications the vessel database will then be open to internal DFO science personnel to begin solicitation for an RFP if desired.

Question #3d

We're wondering who would contact the Association or Fisher if an opportunity came up for a specific project needing a vessel charter? Would it be Procurement who reaches out directly to the approved Association/Fisher, or would it be posted somewhere online publicly, would it be posted online for only the approved list of charters to see, or would it be the Scientist that reaches out directly about the project?

Response #3d

Supply Arrangement holders will be contacted via email by a DFO Contracting Officer if they meet the criteria of an up coming RFP process.

See Section 6.2 Bid Solicitation Process – (RFP) Request for Proposal

Question #4

Is this process for Maritimes region only, or is the Gulf Region science involved as well?

Response #4

See section 1.2 Summary

Question #5

Is this only for science projects, or will this involve small craft harbour opportunities for example?

Response #5

This Request for Supply Arrangement is specific to Fisheries and Oceans Canada (DFO) only. This includes sectors within DFO such as, but not limited to, Small Craft Harbours and Canadian Coast Guard.

Question #6

Is it possible to request an extension to the February 2022 deadline for submissions? Considering this is a new process and we would like to broadly communicate this opportunity effectively with all our 1275 members, particularly during this pandemic/restrictions.

Response #6

See previously posted Addendum #1

Question #7

Is it possible to have a presentation as well as a question and answer period (open process) of this tender bid considering the broad range that it covers in terms of the variations of its use and the variety of organizations and fishers who would be interested in submitting for the first time?

Response #7

Information sessions will not be offered at this time. This RFSA tender process is the next phase following the Request for Information (RFI) phase done 2019 through to March 2021 in combination with Industry day's briefing.

This resulting RFSA tender and documents herein were created based on feedback received through the RFI process.

(Science Vessel Charter(s): Information Session on Fisheries and Oceans Canada (DFO) Requirements (F5211-180900-ABC) process that occurred via the following link:

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/search/site/F5211-18090>

Please submit any questions in writing as per section 2.5 Enquiries - Request for Supply Arrangements Associations are not able to bid on this RFSA see Question 2 of this Addendum

Question #8

If a specific DFO research projects seeks out vessel charters, will the only means of qualifying for the project be through this approved RFSA list, or will procurement announce the opportunity for all Organizations or Individuals (outside the pre-approved stakeholder list) to submit/bid on the tender? Our concern is that our members may miss out on opportunities with particular projects given this new and very broad process. In the past, the PEIFA have been identified as important stakeholders with specific research projects and have been given notice that a tender bid is posted. A hybrid process of both utilization of the pre-approved RFSA list as well as open tender bids for new fishers/organizations to submit bids on specific projects is something we are hopeful DFO and Procurement will consider.

Response #8

See section 6.2 Bid Solicitation Process – (RFP) Request for Proposal and section 6.7 On-going Opportunity for Qualification.

No a 'Hybrid' approach involving solicitation of bids through the RFSA vessel database and a simultaneous open RFP tender is not permitted.

It is strongly encouraged that all vessel owner/operators who wish to be considered for vessel contract work apply for a supply arrangement through the RFSA as well as submit bids to any open RFP process posted on buyandsell.gc.ca that they deem appropriate for their vessel.

Question #9

When the list of approved vessel charters are completed for February, 2022, does the Department/Procurement list the approved Captains and/or Associations publicly (I see there is an internal list noted in the tender but wondering if that list becomes public)? Is there a way to review who has been accepted in the past and who makes the list going forward?

Response #9

A list of SA holders will be provided upon written request to the Contracting Officer.

Question #10

Do you anticipate the mandatory criteria to change in the bidding timeframes that follow or can we anticipate the tender bid package and criteria be the same in February 2022 as they will in July 2022 and so on?

Response #10

The vessel criteria declaration form will likely receive updates through addendums to the RFSA solicitation. It is expected that criteria identified as missing and important to suppliers who wish to apply and hold a supply arrangement would be added throughout the life of the RFSA solicitation. Suppliers who hold a supply arrangement with DFO through this RFSA tender may submit amended Vessel Categorization Criteria Declaration Documents each time the application period opens (February and July of each year) if they choose.

Question #11

Where I have already been awarded the contract with DFO, will I have to apply to the RSFA or am I already considered as registered supplier?

While I was completing my initial bid I listed my company in the registry for the List of interested Suppliers....is this the same?

All my certificates were sent with the my last bid. Will I have to resubmit these?

If I have to apply to the RSFA, what is required in the technical Offer?

It just says in the application to explain how I would meet the requirements or how I would carry out the work proposed.

This may be difficult to explain as I have no idea of the scope of possible work that may be required.

Response #11

This RFSA bidding process is a separate process than your current contract. If you wish to qualify for this SA you will need to bid by submitting and meeting the requirements of this RFSA as a standalone process. Bid submission or contracts previously awarded from another process do not carry over to this process, therefore you are not a registered supplier on this RFSA. Please read through the RFSA for the documents required and the intent of the SA.

FRANÇAIS

La DAMA 3000316a a été mise à jour pour inclure ces changements

SUPPRIMER

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving/Réception des soumissions

Email – courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

3.1 — Instructions pour la préparation des arrangements

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 copie électronique in PDF format);

Section II : Attestations (1 copie électronique in PDF format);

~~La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres.~~

~~Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.~~

~~Le MPO ne sera pas responsable pour tout retard attribué à la transmission ou réception du courriel. Le MPO enverra une confirmation au soumissionnaire confirmant la réception de la proposition.~~

~~En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.~~

INSÉRER

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving/Réception des soumissions

~~Procurement Hub | Centre d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada
301 Bishop Drive | 301 promenade Bishop
Fredericton, NB E3C 2M6
Email – courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca~~

3.1 — Instructions pour la préparation des arrangements

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 copie électronique in PDF format **ou 1 copie papier**);

Section II : Attestations (1 copie électronique in PDF format **ou 1 copie papier**);

~~La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel pour garantir~~

~~l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'appel d'offres.~~

~~Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.~~

~~Le MPO ne sera pas responsable pour tout retard attribué à la transmission ou réception du courriel. Le MPO enverra une confirmation au soumissionnaire confirmant la réception de la proposition.~~

~~En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier aura préséance.~~

~~Si le fournisseur transmet simultanément des copies de sa demande d'arrangements en utilisant plusieurs moyens de livraison acceptables, et s'il y a un écart entre le libellé de l'une de ces copies et la copie électronique, le libellé de la copie papier aura préséance.~~

~~En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.~~

Question n° 1

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement n° 30000316, datée du 24 janvier 2022, concerne les grands navires qui peuvent rester en mer pour des périodes prolongées avec un grand équipage. Existe-t-il un document d'une ou deux pages à remplir pour les petits navires? Ils sont habituellement utilisés durant moins d'une semaine et de jour seulement.

Réponse n° 1

Il n'existe aucun document particulier sur les critères pour les petits navires; cependant, le MPO a tenté d'établir des critères assez vastes pour que les petits navires puissent être proposés. Il est évident que plusieurs critères du formulaire de déclaration pourraient ne pas être pertinents dans le cas de petits navires. On demande aux demandeurs de fournir une réponse pour tous les critères pertinents dans la demande. Veuillez vous reporter à l'annexe B – Formulaire de déclaration des critères de catégorisation des navires.

Question n° 2

Est-ce qu'une association pourrait soumettre une proposition générale accompagnée d'une liste de pêcheurs répondant aux critères? Est-ce que cette même association pourrait présenter une nouvelle proposition en juillet avec une liste mise à jour des affrètements de navires et procéder ainsi au cours des sept années du marché? Les processus d'appel d'offres sont lourds pour beaucoup et il faut beaucoup de temps pour comprendre les critères établis par le Ministère étant donné que ceux-ci ne sont pas uniformes d'un projet et d'une soumission à l'autre, notamment en ce qui a trait aux exigences de Transports Canada.

Réponse n° 2

Une association ne peut pas soumettre une proposition au nom de pêcheurs. Les propriétaires ou les exploitants de navires qui désirent faire partie de l'arrangement en matière d'approvisionnement doivent présenter une soumission et répondre aux critères établis dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les associations peuvent aider les pêcheurs à préparer une soumission, mais les renseignements et les signatures doivent être fournis par le propriétaire ou l'exploitant du navire, car l'arrangement en matière d'approvisionnement sera conclu avec le propriétaire ou l'exploitant et non avec l'association.

Les titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement n'ont pas besoin de soumettre une proposition chaque mois de juillet ou de février.

Veuillez vous reporter au paragraphe 6.7 – Occasion de qualification continue

Deux fois par année, un avis sera publié sur achatsetventes.gc.ca afin de permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs qui sont déjà qualifiés et avec qui on a conclu un arrangement en matière d'approvisionnement n'ont pas à soumettre de nouvelle proposition.

Les fournisseurs qui désirent ajouter des navires à leur arrangement en matière d'approvisionnement ou modifier les caractéristiques de leurs navires peuvent le faire durant la période d'affichage en remplissant et en soumettant l'annexe B – Formulaire de déclaration des critères de catégorisation des navires.

Afin de se qualifier pour cet arrangement en matière d'approvisionnement, les soumissionnaires doivent soumettre tous les documents exigés à la section « Critères techniques obligatoires » et remplir la partie 5 ainsi que le formulaire de déclaration des critères de catégorisation des navires. D'autres renseignements pourraient être demandés dans le cadre d'un processus de demande de propositions ciblant les titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Veuillez vous reporter à la partie 6B – Demande de soumissions – par le biais d'un processus de demande de propositions (DP).

Question n° 3

Pouvez-vous expliquer le processus suivant la clôture de l'appel d'offres? Plus précisément :

Question n° 3a

Est-ce que chacun des capitaines dont le nom est soumis par une association sera évalué aux fins d'approbation? Ou est-ce que l'association complète sera rejetée si un des capitaines ne respecte pas les critères établis?

Réponse n° 3a

Nous n'évaluons pas les capitaines à ce moment, car il s'agit d'un processus visant à établir une liste de navires préqualifiés en vue de futures demandes de propositions et de demandes ponctuelles. Les capitaines seront évalués lors des processus de demandes de propositions, le cas échéant. En ce qui concerne les associations, veuillez vous reporter à la réponse n° 2.

Un propriétaire ou un exploitant peut soumettre plusieurs navires au moyen d'une seule soumission. Dans ce cas, l'admissibilité de chaque navire sera évaluée séparément par une équipe composée de représentants du gouvernement du Canada en fonction des critères établis dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.

Question n° 3b

Est-ce que des occasions de recherche précises, par exemple, un affrètement visant à poser des étiquettes, puis à relâcher des thons, seront offertes à l'association retenue (approuvée)? Y aurait-il un processus d'appel d'offres? Ou est-ce que les scientifiques du MPO pourront choisir à partir de la liste de navires approuvés sans annoncer le projet?

Réponse n° 3b

Veuillez vous reporter à la partie 6.2 Processus de demande de soumissions – Processus de demande de propositions (DP) ainsi qu'à l'addenda n° 1.

Question n° 3c

Quelle est la durée du processus d'évaluation? Si nous présentons une soumission en février, à quel moment le capitaine ou l'association sera-t-il informé qu'il figure sur la liste officielle? À quel moment peut-on s'attendre à être contacté pour un projet?

Réponse n° 3c

L'évaluation de la demande, l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement et l'envoi d'un avis prennent environ de deux à trois mois après la fin de la période de demande. Ce délai peut varier en fonction du nombre de demandes reçues. Une fois les arrangements en matière d'approvisionnement conclus pour une ronde de demandes, la base de données des navires sera ouverte au personnel interne des Sciences du MPO, lequel pourra lancer des demandes de propositions au besoin.

Question n° 3d

Nous nous demandons qui pourrait communiquer avec l'association ou avec le pêcheur pour un affrètement de navire dans le cadre d'un projet en particulier. Est-ce que les responsables des approvisionnements communiqueront directement avec l'association ou avec le pêcheur, ou est-ce que l'offre sera affichée publiquement en ligne sur une plateforme réservée aux affréteurs, ou est-ce que les scientifiques communiqueront directement avec quelqu'un au sujet du projet?

Réponse n° 3d

Les titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement recevront un courriel de la part de l'agent des contrats du MPO s'ils répondent aux critères d'une demande de propositions.

Veillez vous reporter à la partie 6.2 Processus de demande de soumissions – Processus de demande de propositions (DP).

Question n° 4

Le processus est-il réservé à la région des Maritimes ou comprend-il les Sciences de la région du Golfe?

Réponse n° 4

Veillez vous reporter à la partie 1.2 – Sommaire.

Question n° 5

Cette demande concerne-t-elle uniquement les projets scientifiques ou offre-t-elle des possibilités en lien avec les ports pour petits bateaux, par exemple?

Réponse n° 5

Cette demande d'arrangements en matière d'approvisionnement est pour Pêches et Océans Canada (MPO) uniquement. Elle comprend les secteurs du MPO, dont Ports pour petits bateaux, et la Garde côtière canadienne.

Question n° 6

Est-il possible de reporter la date limite de février 2022? Comme il s'agit d'un nouveau processus, nous aimerions le communiquer efficacement à l'ensemble de nos 1275 membres, étant donné la pandémie et les restrictions connexes?

Réponse n° 6

Veillez vous reporter à l'addenda n° 1.

Question n° 7

Est-il possible d'organiser une présentation et une séance de questions (processus ouvert) pour cette demande d'arrangements en matière d'approvisionnement étant donné qu'elle couvre un vaste éventail d'usages et que de beaucoup d'organisations et de pêcheurs aimeraient y participer pour la première fois?

Réponse n° 7

Aucune séance d'information n'est offerte pour le moment. Cette demande d'arrangements en matière d'approvisionnement suit la demande de renseignements (DDR) qui a eu lieu de 2019 à mars 2021, ainsi que le calendrier de l'industrie. La présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement et les documents connexes ont été préparés à partir des commentaires reçus lors du processus de DDR. (Processus Affrètement(s) de navires scientifiques : Séance d'information sur les besoins de Pêches et Océans Canada (PMO) (F5211-180900-ABC), au lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/search/site/F5211-18090>.) Veuillez soumettre vos questions par écrit, comme précisé à la partie 2.5 – Demande de renseignements – Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les associations ne peuvent présenter de proposition pour la présente demande d'arrangements. Veillez vous reporter à la question n° 2 du présent addenda.

Question n° 8

Si un projet de recherche spécifique du MPO cherche à affréter des navires, le seul moyen de se qualifier pour le projet sera-t-il de se trouver sur la liste approuvée de la DAMA, ou les Services d'acquisition annonceront-ils la possibilité pour toutes les organisations ou tous les particuliers (en dehors de la liste des intervenants préapprouvés) de répondre à l'appel d'offres? Nous craignons que nos membres ne ratent des occasions dans le cadre de projets précis étant donné ce nouveau processus très vaste. Dans le passé, la PEIFA a été ciblée comme un intervenant important pour des projets de recherche spécifiques et l'association a été informée de la publication d'appels d'offres. Nous espérons que le MPO et les Services d'acquisition envisageront un processus hybride, c'est-à-dire l'utilisation de la liste préapprouvée de la DAMA et le recours à des appels d'offres ouverts afin que les nouveaux pêcheurs et les nouvelles organisations puissent présenter des offres pour des projets précis.

Réponse n° 8

Veillez vous reporter à la partie 6.2 – Processus de demande de soumissions – Processus de demande de propositions (DP) et à la partie 6.7 – Occasion de qualification continue.

Non, une approche « hybride » comprenant un appel d'offres au moyen de la base de données des navires de la DAMA et un processus de DP ouvert simultanément n'est pas autorisée.

On recommande fortement à tous les propriétaires et exploitants de navires qui souhaitent être pris en considération pour des travaux contractuels de navires de faire une demande d'arrangement en matière d'approvisionnement par l'entremise de la DAMA et de présenter des offres dans le cadre de tout processus ouvert de DP affiché sur achatsetventes.gc.ca qu'ils jugent approprié pour leur navire.

Question n° 9

Lorsque la liste des affrètements de navires approuvés sera terminée pour février 2022, le Ministère/Approvisionnement publiera-t-il la liste des associations ou des capitaines approuvés (je vois qu'une liste interne est mentionnée dans l'appel d'offres, mais je me demande si cette liste sera rendue publique)? Y a-t-il une façon de savoir qui a déjà été accepté et qui figure sur la liste à partir de maintenant?

Réponse n° 9

Une liste des titulaires d'AMA sera fournie sur demande écrite à l'agent des contrats.

Question n° 10

Prévoyez-vous que les critères obligatoires changent avant les échéances pour soumissionner qui suivent, ou pouvons-nous prévoir que le dossier d'appel d'offres et les critères seront les mêmes en février 2022 qu'ils le seront en juin 2022 et plus tard?

Réponse n° 10

Le formulaire de déclaration des critères de catégorisation des navires sera vraisemblablement mis à jour au moyen d'addendas à l'invitation à soumissionner de la DAMA. On s'attend à ce que les critères désignés comme manquants ou importants pour les fournisseurs qui souhaitent soumissionner et qui sont titulaires d'AMA soient ajoutés pendant la durée de l'invitation à soumissionner de la DAMA. Les fournisseurs qui sont titulaires d'AMA avec le MPO au moyen du présent appel d'offres de la DAMA peuvent présenter des documents modifiés de déclaration des critères de catégorisation des navires chaque fois que s'ouvre la période de réception de déclarations d'intérêt (février et juillet de chaque année), s'ils le souhaitent.

Question n° 11

Si le contrat du MPO m'est été attribué, devrai-je présenter un arrangement dans le cadre de la DAMA ou serai-je déjà considéré comme un fournisseur inscrit?

Lorsque j'ai rempli ma soumission initiale, j'ai inscrit mon entreprise au registre de la Liste des fournisseurs intéressés. S'agit-il du même document?

Tous mes certificats ont été envoyés avec ma dernière soumission. Dois-je les soumettre à nouveau?

Si j'ai déjà présenté un arrangement dans le cadre de la DAMA, quels sont les éléments exigés dans l'offre technique?

Dans la demande, il est simplement indiqué d'expliquer en quoi je satisfais aux exigences ou de quelle manière j'effectuerais les travaux proposés.

Cela pourrait être difficile à expliquer, parce que je ne connais pas du tout la portée des travaux possibles qui pourraient être exigés.

Réponse n° 11

Le processus d'appel d'offres de la présente DAMA est un processus distinct de celui de votre contrat actuel. Si vous souhaitez vous qualifier pour le présent AMA, vous devez présenter une soumission qui respecte l'ensemble des exigences de la présente DAMA à titre de processus indépendant. Les soumissions ou les contrats présentés ou attribués antérieurement dans le cadre d'un processus différent ne font pas partie du présent processus et, par conséquent, vous n'êtes pas un fournisseur enregistré pour la présente DAMA. Veuillez lire la DAMA pour savoir quels documents vous devez présenter et pour connaître l'intention de l'AMA.